



RÈGLEMENT DES COURSES DE CANOËS

I - ORGANISATION GÉNÉRALE

- * **Un seul tableau de courses toutes catégories confondues. Les bateaux peuvent être féminins, masculins ou mixtes.**
- * **Neuf personnes maximum dans un bateau (8 rameurs et 1 barreur). Le port du gilet de sauvetage est obligatoire.**
- * **A l'issue de chaque course, des points sont attribués aux équipes en fonction de leur classement à l'arrivée. L'addition des points permet d'établir un classement général.**
- * **Un trophée sera remis au gagnant (à remettre en jeu l'année suivante).**

II - LES RÈGLES DE LA COURSE

- * **Le départ et l'arrivée se font obligatoirement entre les bouées.**
- * **Deux bouées sont positionnées en amont de la rivière. Une des deux doit être contournée, peu importe dans quel sens, avant de retourner vers l'arrivée.**
- * **Toute manœuvre litigieuse (contact volontaire, utilisation des rames pour gêner le concurrent...) peut être sanctionnée par l'équipe organisatrice.**

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction d'aléas indépendants de la volonté des organisateurs.